

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
et d'affichage :  
04/12/2019  
Nombre de conseillers : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

Le quatre décembre deux mil dix-neuf, une convocation a été adressée à chaque conseiller pour la réunion du conseil municipal qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2019 à 20h30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Maire.

**Ordre du jour :**

- 1/ Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2019,
- 2/ Recrutement de trois agents recenseurs selon la demande de l'INSEE,
- 3/ Remboursement caution logement Mme Delaporte,
- 4/ Modification des indemnités des adjoints au maire
- 5/PLU : Validation des emplacements réservés,
- 6/Réflexion sur le devenir de la maison de la Gare : vente ou location,
- 7/ Questions diverses :
- 8/ Communication du Maire,
- 9/ Tour de table,

---

**SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

Le 12 décembre deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aubin-sur-Scie, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

M. BAZILLE Bernard, Mme BACHELET Claudine, M. LEFEBVRE François, Mme ABRAHAM MARCHAND Isabelle, Mme BENOIST Nicole, M. CANTO Frédéric, M. CAPRON Antoine, M. CHANDELIER Daniel, Mme CRISTOL Fabienne, Mme FOLLET Nathalie, Mme MARCHAND Clotilde, M. PARRAUD Jean-Claude

**Etaient Absents :** Mme ROYER Geneviève, M.SOTTOU Franck

**Procuration:** M. LEMERAY James a donné procuration à Mme MARCHAND Clothilde

*Secrétaire de séance :* Mme CRISTOL Fabienne

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE  
2019**

Le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres.

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOI D'AGENTS  
RECENSEURS N° 2019-78**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
notamment son article 3,  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,  
Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;  
Vu la délibération N° 19-58 portant création de deux emplois d'agents recenseurs,  
Vu la délibération N° 19-77 portant sur la rémunération des agents des recenseurs,

Considérant que suivant la demande de l'INSEE, le découpage de la commune ne se fera pas en deux districts mais en trois districts par rapport au nombre de la population, c'est pourquoi il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour embaucher trois agents recenseurs.

Sur le rapport du maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

La création d'emplois de non titulaires en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :  
De trois emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de début janvier à mi-février.

Par ailleurs, les heures effectuées dans le cadre des formations obligatoires et de la reconnaissance de leur tournée seront rémunérées sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326 ainsi que les frais kilométriques.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2019-58 du 19 septembre 2019.

VOTE :

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**OBJET : REMBOURSEMENT CAUTION MME DELAPORTE - DECISION MODIFICATIVE N°1-N° 2019-79**

Monsieur le Maire explique que la locataire du logement de la gare, Mme Delaporte a quitté le logement au 30 novembre 2019 et qu'il faudra lui rembourser sa caution de 900.00 euros correspondant au versement effectué en 2004. Après l'état des lieux, il s'avère que le logement est en très bon état. Monsieur le Maire explique qu'il faut prendre une décision modificative au budget car le remboursement de la caution n'était pas prévu au budget.

**INVESTISSEMENT DEPENSES :**

CH 020. Dépenses imprévues - 900.00€

CH 16. Dépôts et cautionnements 900.00€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- Accepte de rembourser la caution de 900 euros à Mme Delaporte et vote la Décision Modificative ci-dessus.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

**OBJET : DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE - N°2019-80**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les délibérations N°14-04-20 du 17 avril 2014, la N°16-05-01 du 12 mai 2016 et la N°17-34 du 30 mars 2017 fixant les indemnités de fonctions des élus,

Vu les arrêtés municipaux du 14 Septembre 2018 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, l'indice terminal de la fonction publique a changé, soit l'indice brut 1022.

Considérant que les indemnités de fonction versées aux adjoints sont votées par le conseil municipal pour l'exercice de fonctions d'adjoint au maire (art 2123-24 du CGCT) et Considérant la diminution des missions confiées aux premier et deuxième adjoints au Maire, il est proposé une réduction des indemnités liées à la prestation sollicitée.

Considérant que la nouvelle répartition, il convient d'augmenter la participation du quatrième adjoint à hauteur de celle de la troisième adjointe.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1 :**

Indemnité de fonction du Maire 1 548.26 €	40%
Indemnité de fonction du 1 <sup>er</sup> adjoint 50.56 €	1.30%
Indemnité de fonction du 2 <sup>ème</sup> adjoint 50.56 €	1.30%
Indemnité de fonction du 3 <sup>ème</sup> adjoint 447.75 €	11.52%

Indemnité de fonction du 4 <sup>ème</sup> adjoint 447.75 €	11.52%
Conseiller délégué (1) 150.39 €	4.47%

**Article 2** : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

**Article 3** : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

**PLU : Discussion sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et Emplacements réservés :**

Les plans sont projetés sur l'écran et les conseillers municipaux débâtent de ces projets pour le PLU :

Les OAP du bourg : Attention il faudra ajouter une flèche d'orientation des terrains de Miromesnil vers la RD54E.

A voir pour les peupliers sur le terrain « Vieu » !

Les OAP des Vertus :

Voir les chemins piétons rue de la Providence vers le camping. Les accès de la RN27 vers la Providence (3 pointillés en orange), n'ont pas lieu d'être, non réalisables.

Demander au cabinet VEA de nous donner des plans à jour, là ils ne le sont pas !  
Faire apparaître le chemin piétons Croix de Pierre/Camping + CD 915.

Les emplacements réservés :

- Chemin devant le Providence (15 à 20m), Rue des Vertus,
- Impasse du moulin Neuf (dans la partie la moins large),
- Chemin de la messe, fond du talweg,
- Centre bourg, terrain coquille fleurie,
- CD915 à Mégival,
- Terrain « Vaillant »,

Zone Aub : Terrain Sodineuf à mettre en Auc (attention au chemin Carosse !).

Voir à nouveau les bâtiments remarquables.

Voir les propriétaires de l'ancienne église de Janval pour une mise en sécurité des bâtiments.

- Emplacements réservés pour les bassins versants sous le CD 54<sup>E</sup>.

Réflexion sur la maison de la gare, prévoir une visite de la maison.

### **Communication du Maire :**

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et tous les bénévoles pour les manifestations très réussies de la « foire aux jouets », le « Téléthon » et le repas du « Cercle des Amis ».

Nous avons reçu de l'Agglomération Dieppe-Maritime le RPQS (Rapport annuel sur la Qualité de l'eau et de l'Assainissement collectif) pour l'exercice 2018.

Une réunion urgente a été organisée par le Maire de Rouxmesnil Bouteilles en sous-préfecture car il y a eu des coulées de boue dans le centre de Rouxmesnil Bouteilles. Il avait été prévu de fabriquer des fascines et des marres mais rien n'a été fait, l'agriculteur a été convié pour voir s'il pouvait faire des bandes enherbées.

Une réunion Ville de Dieppe/rue des Vertus a eu lieu afin de remettre les panneaux « 30 » dans le bon sens soit descendant et non en montée, de nouveaux arrêtés seront à prendre.

Le bulletin municipal est en cours d'impression !

Monsieur le Maire explique qu'il s'est rendu à l'assemblée générale de l'ADM à Rouen, samedi 7 décembre 2019, le Président du Sénat, Gérard Larcher était présent, réunion très intéressante !

Réunion PAPI : les deux projets de Saint-Aubin-sur-scie, du Val Gosset et du Moulin Neuf ne seront pas financés par le PAPI mais ils seront budgétisés sur le budget 2020 du Syndicat des Bassins Versants Saône et Vienne. Cependant, cela reviendra plus cher au syndicat car l'agence de l'eau ne financera pas de la même manière 52 % pour ce cas alors que dans le PAPI c'est 80% de financement.

Une nouvelle réunion est prévue avant de déposer le dossier PAPI définitivement.

Monsieur le Maire expose qu'il s'est rendu à l'Assemblée Générale de la SPA, il y a environ 360 chiens et plus encore de chats dans toute l'année.

Fête des lumières, tout est en cours.

### **Tour de table :**

Mme Bachelet : la fête de Noël des enfants aura lieu le 19 décembre prochain.

Mme Follet : Le Téléthon du 8 décembre 2019 s'est bien déroulé, il y avait environ 30 randonneurs. Les dons s'élèvent à 651.00 euros !

L'Assemblée générale de la Gym a eu lieu et explique qu'elle a été élue Présidente, la secrétaire est Mme Poixblanc. Le bilan est positif grâce aux subventions reçues de la mairie et du département de Seine Maritime.

Mme Benoist explique qu'elle s'est rendue au « club des communes » de l'agglomération Dieppe Maritime, le sujet portait sur le « zéro déchet », d'autres réunions sont prévus avec Mme Leroux Céline les 15/2-21/3-18/4 et 13/6/2020.  
L'agglomération Dieppe Maritime recherche des bâtiments en friches pour installer des panneaux photovoltaïques.

Mme Marchand : Il y a des nids de poule du côté de Mme Gouard. Chemin des violettes pour aller aux Vertus, M. Philippe doit remonter la terre et le fossé car il s'est affaissé.  
L'ASA a tenu son Assemblée Générale, merci pour le prêt du vidéoprojecteur de la mairie.

Mme Cristol : Des nids de poule se forment Rue du Haras. De l'eau coule du haut de la rue du Haras vers le petit chemin.  
Concernant la fête des Lumières, des exposants seront présents. Il est prévu l'achat de vin chaud, de boudins, de pain d'épice. M. Capron viendra installer de la paille dans les cabanes.

Mme Abraham - Marchand : La fête des Lumières s'organise, il faudra donner la clé de la salle du conseil aux artistes pour se changer.

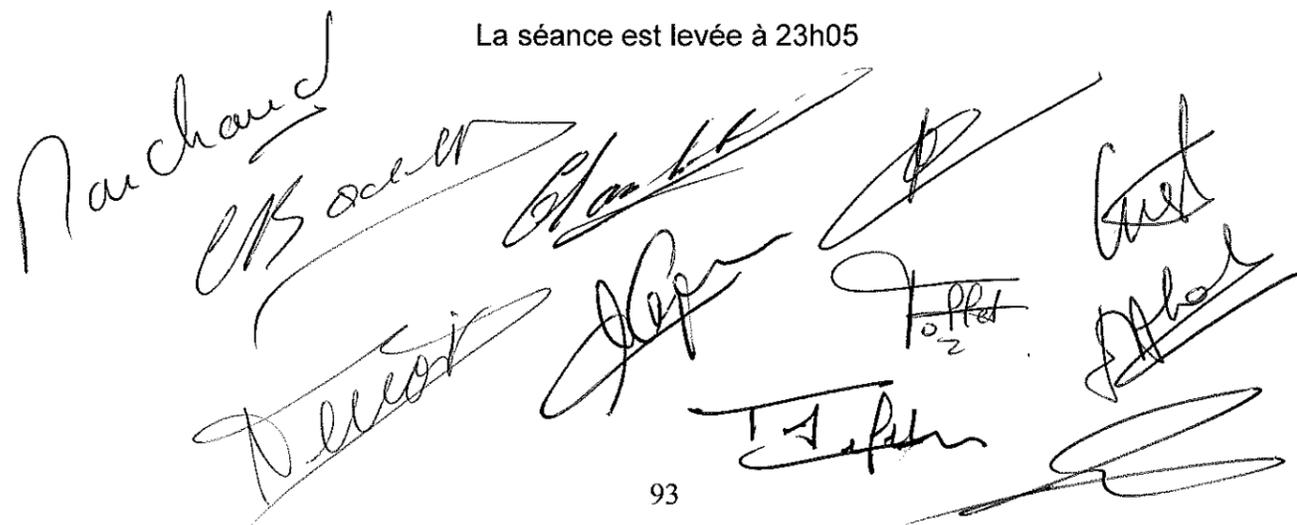
M. Canto s'est rendu à une réunion à Dieppe « Litosim » (littoral Simulation), organisé avec l'université de Caen concernant les submersions marines. Différents scénariis ont été présentés. Il faudra laisser la nature reprendre ses droits, s'adapter et vivre avec, notion de résilience !

M. Lefebvre explique que les travaux de la rue de l'Etoile avancent bien et l'enrobé devrait être fait semaine prochaine. L'entreprise gère la communication avec les riverains.  
Le SDE continue à remplacer les Leds progressivement. Une réunion du SDE a eu lieu pour les projets 2020, il faudra voir si on inscrit les rues / des Vertus, de Sygogne, l'impasse Bastier et la rue des Jonquilles, rue des Ecureuils, chemin de la Messe ?  
Dans l'étude 2020, il a été demandé une étude pour modifier l'éclairage des plots de la rue de la gare afin qu'ils soient plus modernes et efficaces.

#### Communication du Maire :

Une inauguration pour M. Brunet aura lieu le 15 janvier 2020 à 15h.

La séance est levée à 23h05



A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. The signatures are cursive and vary in style and size. Some are clearly legible, such as 'Marchand' at the top left, 'Benoist' at the bottom left, and 'Cristol' at the top right. Other signatures are more stylized and difficult to read. The signatures are written over the bottom portion of the page, partially overlapping the page number.